

**Arrêté nommant le président de jury de l'examen conduisant à l'obtention
du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur
des écoles maître formateur
(CAFIPEMF)**

Académie de Créteil
(Session 2026)

Le Recteur de l'académie de Créteil ;

Vu le décret n°85-88 du 22 janvier 1985 modifié relatif aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2021 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;

Vu la circulaire du 19 mai 2021 relative au certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;

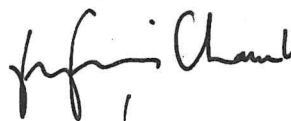
ARRÊTE

ARTICLE 1 : Est nommé, pour la session 2026, président de jury du certificat aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF) de l'académie de Créteil, Monsieur Grégory PRÉMON, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Val-de-Marne.

ARTICLE 2 : La Directrice du Service Interacadémique des Examens et Concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 07 avril 2025

Le Recteur de l'académie de Créteil



Jean-François CHANET